

Comité de suivi #2

21 mars 2023

Concertation continue relative au programme Parisanté Campus

Le diaporama de ce comité de suivi est disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation :
<https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/documents>

Date : 21 mars 2023, de 18h30 à 20h10

Lieu : Mairie du 5^{ème} arrondissement et visioconférence

Nombre de participants : 23 participants dont 13 membres du comité de suivi (8 en présentiel et 5 en visioconférence)

Représentants du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) :

- Alain ASQUIN, Conseiller auprès de la Directrice Générale de la Recherche et de l'innovation du MESR.
- Laurence PINSON, Adjointe au chef de service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI).
- Judith BENYAMIN, Chargée de missions à la DGRI en charge de suivi juridique et administratif de l'opération.

Représentant du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Parisanté Campus :

- Professeur Antoine TESNIÈRE, Directeur du GIS.
- Virginie RAULT, Directrice Juridique et Immobilier.

Représentants de l'établissement public d'aménagement universitaire d'Île-de-France (EPAURIF) :

- Carine BERNÈDE, Directrice du développement et de l'immobilier.
- Margot LONGÉ, Directrice de projets, Direction du développement et de l'immobilier.
- Cindy VAZ, Assistante au Responsable d'opérations, Direction du développement et de l'immobilier.

Garante de la concertation continue, Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Nathalie DURAND.

Modératrice :

- Aurélie PICQUE, agence Parimage.

Introduction

Accueil

Aurélié PICQUE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Elle rappelle que ce deuxième comité de suivi se tient dans le cadre de la concertation continue, sous l'égide de Nathalie DURAND, garante de la concertation continue désignée par la CNDP par décision du 3 mars 2022. Elle indique le déroulement de la réunion, articulée en plusieurs parties :

- Présentation de la charte de fonctionnement du comité de suivi
- Etat d'avancement du programme Paris Santé Campus
- Focus sur les espaces verts
- Prochaines étapes

Elle invite les participants à intervenir au fur et à mesure de la présentation.

Les participants connectés via la visioconférence peuvent également intervenir.

Nathalie DURAND remercie les participants pour leur présence. La CNDP a été créée en 1995, c'est une autorité administrative indépendante du maître d'ouvrage et de toute partie prenante. Une concertation préalable a eu lieu à l'automne 2021 et la concertation continue a débuté en mars 2022. Son rôle est de garantir la participation du public et le suivi de l'information. Elle invite les participants du comité de suivi à poser des questions, faire part de leurs observations sur tous les points de la présentation. Elle précise que cette réunion du comité de suivi s'inscrit dans le continuum de la concertation, qui se poursuit jusqu'à la décision de l'autorité environnementale, dans le cadre de la procédure du cas par cas, qui indiquera si le projet est soumis ou non à une enquête publique.

Tour de table

Une participante du collège « citoyens » habitant à proximité du Val-de-Grâce, indique que le site du Val-de-Grâce lui est cher et qu'il souhaite qu'il ne soit pas abîmé.

Une participante du collège « citoyens » habitant à proximité du Val-De-Grâce souhaite être mieux informée sur le projet. Elle propose que l'information et la communication soient réalisées à un niveau plus général et via des supports plus modernes. Psychosociologue de métier, elle précise que ses compétences pourraient être utiles au projet.

Un participant du collège « citoyens », petit-fils de riverain, est diplômé spécialisé en ingénierie du bâtiment, réhabilitation et analyse des investissements. Il indique que ce projet répond à son domaine de compétences et est curieux de découvrir le projet.

Une participante du collège « citoyens » habitant dans le 13^{ème} arrondissement, chercheuse dans un organisme de recherche, connaît bien le site du Val-de-Grâce et estime qu'il est important dans la vie du quartier.

Une participante du collège « citoyens » habitant à proximité du Val-de-Grâce, a participé à la restauration de la partie historique du Val-de-Grâce durant de longues années. Le sujet est pour elle à la fois technique et affectif. Elle s'intéresse aussi particulièrement au sujet de la cohabitation entre la partie historique du site et la parcelle dédiée au programme Parisanté Campus.

Une participante du collège « élus » estime que le projet est déjà à un stade avancé et que la programmation annoncée pourrait être améliorée. Elle est satisfaite de faire partie du comité de suivi afin de suivre le projet et de proposer des améliorations sur le fond du projet.

Une participante du collège « élus » émet des réserves sur le projet qu'elle a consignées lors de la précédente réunion publique. Elle s'interroge sur le changement de zonage en zone UG et sur l'orientation de la majeure partie des activités sur la recherche et l'enseignement supérieur. Elle indique être préoccupée par la coexistence du campus avec la partie historique du site du Val-de-Grâce. Elle estime que les questions d'accessibilité au site ne sont pas à ce jour solutionnées. Elle dit être satisfaite qu'il n'y ait ni de sur-densification en hauteur, ni de bétonisation, mais attend des précisions sur le projet et en particulier quant aux travaux dans les sous-sols et des augmentations de superficie.

Participants en visioconférence

Un participant du collège « citoyens », urbaniste et promoteur immobilier résidant dans le 10^{ème} arrondissement, a mené différents travaux de recherche sur les campus universitaires qui pourraient contribuer à enrichir le projet. Il s'intéresse au devenir du site et reste attentif au programme proposé.

Une participante du collège « citoyens », habitant à proximité du Val-de-Grâce, travaille pour une institution mondiale sur des projets de nature Partenariat Public Privé et grands projets d'infrastructures s'intéresse beaucoup au projet non seulement en tant que riveraine mais aussi d'un point de vue technique sur les différents volets économiques, financiers, environnementaux et sociaux.

Une participante du collège « associations » représente une association environnementale et suit de très près le projet et a émis un avis défavorable à l'occasion de l'enquête publique MECDU.

Une participante du collège « élus » indique qu'elle représente le maire de son arrondissement.

La charte de fonctionnement du comité de suivi

Aurélié Picque présente les principes généraux et le fonctionnement de la charte et propose que les participants réagissent pour compléter ces propositions. *Cf diapositives 6-7.*

Réactions et propositions

Une participante du collège « citoyens » demande la possibilité de transmettre un ordre du jour aux participants en amont des réunions.

Aurélié Picque valide l'idée de la transmission d'un ordre du jour en amont des réunions.

Une participante du collège « élus » questionne la possibilité d'associer les grands sites hospitaliers voisins (Cochin, Curie...).

Le Professeur Antoine Tesnière indique que des discussions sont en cours avec l'hôpital Cochin qui intègre un incubateur et une pépinière d'entreprises, ayant vocation à accompagner des entreprises innovantes dans le domaine de la santé humaine (Paris Biotech Santé). Il précise par ailleurs que l'Institut Curie est une partie prenante du projet. L'Institut Curie est impliqué directement au sein des membres fondateurs du Groupement Intérêt Scientifique (GIS) Parisanté Campus de par son lien avec l'université Paris Sciences et Lettres. Par ailleurs, il indique avoir noué un partenariat avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP) qui permet au GIS Parisanté Campus de travailler avec l'ensemble des hôpitaux, y compris La Pitié Salpêtrière, dans le 13^{ème} arrondissement de Paris. De ce fait, il confirme avoir mis en place un dialogue avec l'ensemble des sites hospitaliers et propose que l'état des collaborations fasse l'objet d'un point lors d'une prochaine rencontre du comité de suivi.

Aurélié Picque invite les participants à faire des retours par mail sur la charte de fonctionnement afin de l'adopter lors du prochain comité de suivi.

L'Etat d'avancement du programme Parisanté Campus

Le Professeur Antoine Tesnière présente les études en cours et les prochaines étapes. *Cf diapositives 11-14.*

Laurence Pinson présente le périmètre foncier du projet et le retour sur l'enquête publique. *Cf diapositives 15-20.*

Alain Asquin présente le point sur la concession. *Cf diapositives 21-23.*

Aurélié Picque appelle aux réactions sur l'état d'avancement du projet.

Temps d'échanges

Une participante du collège « citoyens » questionne la notion de diversification immobilière au sein du programme Parisanté campus et voudrait savoir si elle donne la liberté à l'implantation de tout type de projet.

Alain Asquin indique que les parties concernées par la notion de diversification immobilière sont des espaces problématiques et difficilement valorisables car situés dans les sous-sols du bâtiment et sans lumière naturelle, pour lesquels le concessionnaire devra trouver une programmation adaptée au projet.

Laurence Pinson précise que l'activité du concessionnaire sera encadrée notamment par des critères de sélection des entreprises en vue de leur installation à Parisanté Campus, afin de définir le type d'activités qui pourra s'y réaliser et s'assurer que leurs domaines d'activités correspondent bien au projet scientifique de Parisanté Campus.

Le Professeur Antoine Tesnière insiste sur l'intention de créer un écosystème incluant des acteurs qui travailleront sur la même thématique avec diverses expertises dans le but de gagner en compétences. Il indique qu'il y aura un cœur d'expertises académiques porté par les acteurs publics que seront l'INSERM, l'Université Paris Sciences et Lettres, INRIA, le Health Data Hub et l'Agence du Numérique en Santé, et que le concessionnaire devra garantir l'équilibre entre la valorisation économique des espaces privés et la pertinence du projet scientifique.

Une participante du collège « citoyens » demande si l'idée de construire des logements, évoquée lors de la concertation préalable, est toujours d'actualité.

Le Professeur Antoine Tesnière indique que la proposition de construction de logements au sein du Monobloc de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées a été abandonnée lors de la concertation préalable pour des raisons techniques. De plus, la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) avait émis un avis négatif, de même que les habitants présents lors de la concertation préalable, pour l'autre solution qui consistait à installer le programme résidentiel dans un nouveau bâtiment le long du Boulevard de Port-Royal.

Une participante du collège « citoyens » demande si la réhabilitation pure sera conciliée à la création de chemins reliant chacune des branches du bâtiment.

Le Professeur Antoine Tesnière attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas encore à ce stade, de projet architectural mais des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères qui seront indiquées aux futurs candidats au marché de concession. Il rappelle l'évolution de la surface du plancher, susceptible de passer de 53 000 à environ 70 000 m² et pour laquelle les solutions seront étudiées lors de la phase de conception par les groupements d'opérateurs privés au cours de la procédure relative à l'attribution du marché de concession.

Une participante du collège « élus » demande si l’avis sur la mise en comptabilité du PLU passe en Conseil de Paris.

Le Professeur Antoine Tesniere rappelle la suite de la procédure et indique que la ville de Paris sera saisie par le préfet pour avis.

Elle demande ensuite si la validation du programme technique dans le cadre de la mise en concession sera présentée en amont au comité de suivi, s’il a des possibilités d’augmenter la surface des équipements de santé et souhaite connaître l’espace valorisable sur la surface du projet.

Enfin elle souhaite qu’un bilan carbone du projet et du chantier soit porté à la connaissance du public.

Le Professeur Antoine Tesnière remercie l’élue de son intervention sur l’impact environnemental qui représente l’un des enjeux majeurs du projet. Toutefois, il indique ne pas avoir les informations à ce sujet à ce stade.

Il propose d’aborder la question de l’absence des activités de soin sur le campus lors d’un prochain comité de suivi y compris les raisons de ce choix. En complément, il précise que le site bénéficiera de l’expertise des soignants dans le cadre de collaborations avec les sites hospitaliers avoisinants.

Enfin, il précise qu’il y aura de grands impondérables dans la construction car le bâtiment a des affouillements que la réhabilitation prendra en compte. Il indique à titre d’exemple que le bâtiment abrite un étage technique dont les équipements pourront être déplacés pour un gain de surfaces fonctionnelles.

Focus sur les espaces verts

Aurélié Picque rappelle que ce thème fait partie des éléments susceptibles d’évoluer dans la conception du programme.

Margot Longé présente les états des lieux, les avis du public et les orientations de faisabilité pour les espaces verts. *Cf diapositives 24-31.*

Temps d’échanges

Une participante du collège « élus » s’étonne de la présentation (diapositive 29). Elle remarque que le projet prévoit un « épaissement des petites ailes » et un « allongement de la grande aile Sud » qui pour elle, sont des termes désignés pour adoucir une densification prévue dans le cadre du programme. Elle questionne la répercussion de ces actions sur la covisibilité, en l’occurrence pour les habitants de la rue Berthollet qui selon elle, n’auront plus la même vue sur le site historique.

Le Professeur Antoine Tesnière indique que la présentation de la diapositive en question avait déjà fait l’objet de diffusions précédentes et notamment lors de la réunion publique de la MECDU. Le

schéma ne constitue pas le projet architectural à ce stade, mais une possibilité de faisabilité architecturale, urbaine et paysagère du projet.

Une participante du collège « citoyens » demande s'il y a eu une estimation de la perte des espaces verts liés au projet.

Le Professeur Antoine Tesnière indique qu'il n'y a aucune perte prévue, et qu'au contraire il y a la possibilité de végétaliser certaines surfaces supplémentaires notamment les extensions du bâtiment et les murs.

Aurélie Picque relaie des remarques et questions écrites des participants :

- *Un participant du collège « citoyens » remarque que la nécessité d'extension du bâtiment n'est pas avérée et que l'accueil de nouvelles structures permet de la remettre en cause.*
- *Un participant du collège « citoyens » affirme être d'accord avec une des élues et demande sur quelle base le besoin d'agrandir les surfaces a été déterminé.*
- *Un participant du collège « citoyens » estime que la surélévation va dénaturer la vue sur les anciens bâtiments et cacher une partie du dôme du Val-de-Grâce.*

Une participante du collège « associations » est en accord avec les propos d'une élue et estime que l'extension du site sera largement contestée parce qu'elle ne correspond pas à un besoin avéré. Elle trouve raisonnable de rester dans l'existant pour respecter l'accord de Paris.

Une participante du collège « citoyens » habitant à proximité de site redoute la surélévation du bâtiment.

Le Professeur Antoine Tesnière remercie les participants pour leurs interventions. Il rappelle que le programme Paris Santé Campus a été présenté lors des événements de concertation publique le 7 octobre 2021 (atelier urbain, organisé au sein de la mairie du 5^e arrondissement de Paris, lors de la concertation préalable), le 19 octobre 2021 (webinaire lors de la concertation préalable), le 5 juillet 2022 (réunion publique) et le 24 janvier 2023 (réunion publique)¹. Par ailleurs, il a également été présenté aux instances nationales de l'immobilier public et au conseil immobilier de l'Etat et a été validé par l'ensemble des parties dans le format présenté. Il indique que le programme ne peut plus varier car les surfaces assignées à la partie académique et à celle du futur concessionnaire sont proportionnées selon le modèle de concession.

Il suggère de travailler collectivement sur les propositions y compris les questions de covisibilité et confirme qu'il n'y a pas de surélévation dans le sens où le programme ne prévoit pas d'étages supplémentaires par rapport à l'existant.

¹ Les supports de présentation et les comptes-rendus de ces événements sont accessibles sur le site de la concertation : www.concertation-parisantecampus.fr

Conclusion

Nathalie Durand propose que ceux qui souhaitent encore intervenir le fassent via le site internet ou par mail.

Aurélie Picque diffuse toutes les informations nécessaires à la contribution en ligne et informe sur les prochaines étapes, *Cf diapositives 34-35.*

Une participante du collège « élus » demande des réunions plus régulières.

Nathalie Durand rappelle à cet effet l'importance de la participation des membres du comité de suivi aux modalités de participation et rassure quant à la possibilité de programmer si nécessaire une réunion avant la date préalablement prévue.

Aurélie Picque invite de nouveau à réagir à la charte de fonctionnement.

Un participant du collège « citoyens » propose que le comité de suivi se réunisse chaque trimestre.